

[Le schéma directeur Vélo](#)

31 janvier 2015 - 20 : 13

Le nouveau schéma directeur vélo a été approuvé par le conseil communautaire du 18 juin 2010.

Le schéma directeur vélo définit un programme d'action et des principes de références qui s'inscrivent dans la continuité de la reconquête de la qualité urbaine, de la revalorisation des modes alternatifs et de la politique de santé publique.

Il est composé de deux parties :

La définition d'un réseau cyclable prioritaire (voir carte) composé :

- d'un réseau armature sur lequel des aménagements spécifiques seront recherchés pour favoriser la sécurité et le confort des cyclistes, à réaliser en fonction des projets globaux d'aménagement de l'espace public ;
- des espaces calmés, dans lesquels la mixité des modes doux et des automobiles est organisée, selon les principes exposés dans le Schéma Directeur des déplacements de proximité ;
- d'itinéraires pourvus d'un jalonnement pour permettre un usage par des visiteurs extérieurs à l'agglomération ;
- des chemins multi- usages, pour des utilisations loisirs ou sportives.

Un programme d'actions comportant 10 orientations, conduisant à moyen terme à :

- doubler le linéaire d'aménagements pour atteindre 200 Km,
- doubler le nombre de supports de stationnement (arceaux) pour atteindre 600 supports,
- doubler le linéaire de voirie en zones calmées (z30, espaces de rencontre 20) pour atteindre 200 Km,
- créer des stationnements fermés aux principaux points d'échange des transports collectifs (tramway, sncf, ...)
- expérimenter des services vélos complémentaires (location, espaces collectifs de stationnement).

Ce schéma sera mis en oeuvre dans le cadre des budgets annuels des directions concernées : voirie, déplacements, espaces verts, écologie urbaine, ...

Pour consulter le document vous pouvez :

- Télécharger [le schéma directeur](#) et [la carte des itinéraires](#) au format pdf
- Consulter les documents papier au secrétariat de la Direction des Déplacements à l'Hôtel de Communauté.

Vous avez des remarques à nous transmettre, vous pouvez:

- envoyer un courriel à deplacements@brest-metropole.fr
- envoyer un courrier à:

Schéma directeur vélo - Direction des Déplacements -
Brest métropole - Hôtel de Communauté
24, rue Coat-ar-Gueven - BP92242
29222 Brest Cedex 2

- [Le schéma directeur Vélo](#)
- [Le plan d'action Vélo](#)
- [Un Pédibus dans votre école](#)